

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

DELIBERATION N°33/2024

OBJET : SPORT : Subvention aux Associations Sportives pour l'année 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 du mois d'avril à 18h30.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de **Monsieur Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

PRESENTS : Robert NARDELLI Maire/Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Philippe MINEUR / Alexandra GHIGI-RUSSO / Catherine DINI/ Jean QUENCEZ adjoints, Christine DECORDIER / Sabrina DIVRY/ Kathy NICOLAS/ conseillères municipales déléguées, / Bouabdallah LAFTAS/Thierry VISSIAN /Vanessa BEAUJEAUD/Jean-Pierre MONTCOUQUIOL/Françoise DAMILANO /Romain BIANCHI /Sandrine GUGLIELMINO /Stephen VIALE/Clorinde MARCONI conseillers municipaux

ABSENTS REPRESENTES : Serge DIGANI par Sabrina DIVRY/ Xavier JARJANETTE par Jean QUENCEZ/Nathalie DIGANI par Catherine DINI

ABSENTS : Sophie ESPOSITO /Jean-Christophe CENAZANDOTTI/Gracienne DODAIN/ Michaël TRUCCHI/ Maeva THOMMERET/Philippe JANIN

Secrétaire de séance : Kathy NICOLAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2313-1 du CGCT relatif aux conditions d'attributions,

Vu la loi concernant la décision d'attribution de subventions notamment ses articles L.4221-1 et L.4221-5 du CGCT,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Sports qui s'est déroulée le 20 mars 2024,

Considérant la nécessité de l'attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations Sportives,

Considérant que les associations de moins d'un an d'exercice ne peuvent percevoir de subvention numéraire.

Après avoir entendu le rapport de présentation, le conseil municipal décide à l'unanimité :

→ l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives pour un montant de 37 700 € (trente-sept mille sept cent euros) selon la répartition présentée dans le tableau ci-après :

AR Prefecture006-210600540-20240411-33-DE
Reçu le 15/04/2024

ASSOCIATIONS	NUMERAIRE	NATURE (Locaux+minibus+fluides)	TOTAL	Convention
<i>Draps Darts</i>	1 000.00 €	4 674.20 €	5 674.20 €	<i>non</i>
<i>Draps Football</i>	15 000.00 €	12 000.00 €	27 000.00 €	<i>oui</i>
<i>Draps Gymnastique</i>	8 000.00 €	17 857.80 €	25 857.80 €	<i>oui</i>
<i>Air Sport Pays Paillons</i>	700.00 €	2 497.20 €	3 197.20 €	<i>non</i>
<i>Tennis Municipal de Draps</i>	3 500.00 €	129.60 €	3 629.60 €	<i>non</i>
<i>Judo Art martiaux</i>	3 000.00 €	9 336.60 €	12 336.60 €	<i>non</i>
<i>Azur Bike</i>	4 000.00 €	545.36 €	4 535.36 €	<i>non</i>
<i>USC Draps</i>	1 000.00 €	5 854.66 €	6 854.66 €	<i>non</i>
<i>Vallée Ball</i>	1 000.00 €	64.80 €	1 064.80 €	<i>non</i>
<i>La Boule CDM</i>	500.00 €		500.00 €	<i>non</i>
<i>Tani Dojo</i>		5 651.10 €	5 651.10 €	<i>non</i>
<i>Pacte des Ferristes</i>		2 095.20 €	2 095.20 €	<i>non</i>
Total	37 700 €	60 696.52 €	98 396.52 €	

- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer les conventions et les avenants aux conventions en vigueur, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

- D'ATTRIBUER les subventions aux associations sportives qui en ont fait la demande détaillée ci-dessus :

- D'AJOUTER les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits au Budget primitif de la Commune afférent à l'exercice 2024, section de fonctionnement ;

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 18 Procurations : 3 Votants : 21 Absents : 6

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 21

Fait à Draps, le 11 avril 2024

Le Maire, Robert NARDELLI



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 15/04/2024

Affichage en mairie le : 16/04/2024